



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres de soins palliatifs

Question écrite n° 103224

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le déclin des soins palliatifs en France. Les soins palliatifs, qui visent à accompagner les malades en fin de vie pour limiter leur souffrance physique et psychologique, sont actuellement en perte de vitesse. Ainsi, le nombre de lits en unités de soins palliatifs est passé de 834 en 2002 à 783 en 2004, alors que les préconisations du Conseil économique et social prévoient quelque 3 000 lits pour l'ensemble de la France. Outre la baisse du nombre de lits, les listes d'attente pour obtenir une hospitalisation en soins palliatifs s'allongent. Il semble nécessaire de poursuivre la politique de développement de soins palliatifs qui doit rester une priorité de santé publique tant que l'offre n'est pas suffisante pour répondre à l'ensemble des besoins. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître s'il est possible de reprendre le développement des unités de soins palliatifs et assurer un maillage sérieux de tout le territoire français.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103224

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 septembre 2006, page 9289